



Embargo Russe : un enjeu de 400 M€ pour le porc

Le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a réuni ce 3 septembre les organisations agricoles et les interprofessions pour ensemble débattre et définir les mesures communautaires indispensables à mettre en œuvre pour éviter un effondrement des cours en production suite à l'embargo russe de cet été sur les produits agricoles européens. L'ensemble du dispositif sera exclusivement communautaire et conforme aux outils dont dispose l'Europe pour intervenir sur les marchés : retrait, stockage, promotion, soutien aux exportations. Le Ministre a également annoncé un engagement de 200M€ pour les secteurs des fruits et légumes et produits laitiers, jugés prioritaires, **mais aucune mesure à ce jour pour le secteur viande.**

Pour le secteur porcin, Inaporc et le représentant du SNIV-SNCP, Thierry Meyer, ont souligné avec force l'ampleur du préjudice de cet embargo sur l'orientation et l'équilibre des prix du marché du porc français et européen et estimé les pertes induites pour la France à 400M€ pour cette année. Ils ont aussi souligné que la filière porcine était désormais sous le coup d'une double peine : un embargo sanitaire depuis fin janvier 2014, auquel s'est ajouté l'embargo collectif.

La priorité pour la filière porcine française et européenne est donc bien de sortir de cet embargo sanitaire, ce qui pourrait permettre la reprise d'exportations de certains produits comme les abats et gras. Pour le secteur porcin, les professionnels sollicitent la mise en place d'une opération de stockage privé afin d'alléger le marché et doper notre compétitivité sur les pays asiatiques (Chine, Corée, Japon, Philippines, Taiwan...).

Au cours de cette réunion, de nombreuses filières ont exprimé leur volonté, en solidarité avec les produits agricoles et agroalimentaires français, de mettre en œuvre un étiquetage de l'origine notamment sur les viandes et produits transformés. Enfin, en cette période de crise, les filières ont réclamé une simplification des démarches administratives, jugées trop lourdes et pénalisantes en France. Une réunion a ainsi été initiée par le Ministre avec ses services et les interprofessions pour favoriser les actions et démarches à l'exportation. Les services des douanes russes ont évalué à un milliard d'euros les importations de produits agricoles et agroalimentaires français impactés par l'Embargo.

NB : Retrouvez l'intervention du SNIV-SNCP diffusé ce 1er septembre sur BFM TV (à 5:00 :00) en cliquant [ici](#).

Commission Commerce Extérieur d'Interbev : réunion de rentrée

La Commission Commerce Extérieur d'Interbev présidée par Dominique Guineheux, qui s'est réunie le 27 août dernier, a exprimé ses inquiétudes suite à l'embargo russe quant au risque de déséquilibre des prix du marché en viande bovine. En 2013, la Russie a importé près de 40 000 tonnes de viande bovine en provenance d'UE (dont 2/3 de Pologne). Ces volumes non exportés vers la Russie sont aujourd'hui réaffectés par la Pologne sur le marché européen, notamment l'Italie. Par conséquent, les disponibilités devraient s'accroître sur la zone communautaire ce qui n'est pas une bonne nouvelle en cette période de stagnation voire de repli de la demande.

Cette réunion a également été l'occasion de rappeler les événements : le SPACE (du 16 au 19 septembre à Rennes), le Sommet de l'Elevage (du 1 au 3 octobre à Cournon) et le SIAL (du 19 au 23 octobre à Paris Nord Villepinte). Une soirée des exportateurs se déroulera lors du Sommet de l'Elevage, le mercredi 17 octobre, avec des représentants de pays méditerranéens (représentants professionnels, Ministères et importateurs). Par ailleurs, une soirée aura lieu le 22 septembre à Cologne pour célébrer la marque collective *Charoluxe* (avec laquelle 15 000 tonnes de viande bovine sont exportées chaque année en Allemagne). Enfin, des soirées de promotion seront organisées dans les ambassades françaises basées dans les pays cibles (Allemagne, Japon, Arabie Saoudite et Emirats, Chine, Egypte et Japon -fin 2014/début 2015).

Origine : campagne européenne « D'où vient ma viande ? » (BEUC)

Lassées des attermoissements de la Commission européenne en matière d'étiquetage de l'origine de la viande, les associations de consommateurs européennes réunies au sein du BEUC (dont UFC-Que Choisir pour la France), lance une campagne de mobilisation en faveur de l'indication obligatoire du pays d'origine pour les produits à base de viande (lasagnes, saucisses, jambon, raviolis...). Le BEUC déplore que, bien qu'il soit demandé par 90% des consommateurs européens, cet étiquetage ne soit toujours pas obligatoire.

En lançant la campagne européenne « D'où vient ma viande ? », le BEUC souhaite faire entendre la voix des consommateurs auprès des décideurs européens, afin que l'étiquetage de l'origine devienne la norme pour les produits à base de viande. Le SNIV-SNCP soutient cette initiative.